



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, Mr Benoit PENVEN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1 Marque (Raison sociale du constructeur): RENAULT
0.2 Type: MDA2C
Variante: UGZ42M
Version: NMRR5664484NAUBNNOL

0.2.1 Dénomination commerciale: D

0.2.2 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade):

0.4 Catégorie de véhicule: N2

0.5 Raison sociale et adresse du constructeur: RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest - France

0.5.1 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s):

0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires: Collées ou rivetées dans l'encadrement de la porte avant gauche
Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant

0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant):

0.10 Numéro d'identification du véhicule: VF640J563M/B015521
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception: e2*2007/46*0135*29
délivrée le: 2019-10-17

- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2020-08-25

Indices environnementales	
Le bruit	87 dB(A) à un régime de 1650 tr/min
Le bruit	78.7
Le bruit	Euro VI-D
Emissions d'échappement:	
Le bruit	595/2009*2018/932D
Emissions d'échappement:	
Le bruit	---
Procédure d'essai: Type I ou ESC (1)	

Procédure d'essai: Type I [Euro 5 ou 6(1)] ou WHSC (EURO VI) (1)	
(mg/kWh):	THC + NOx (mg/kWh):
51.0	-
(mg/kWh):	NH3 (ppm):
9.0	2.4
HC (mg/kWh):	Particules (masse) (mg/kWh):
-	3.2
(mg/kWh):	Particules (nombre) (#/kWh):
70.0	2.83E+11
Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	

Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	
(mg/kWh):	CH4 (mg/kWh):
73.0	-
(mg/kWh):	NH3 (ppm):
238.0	1.6
HC (mg/kWh):	Particules (masse) (mg/kWh):
-	4.0
(mg/kWh):	Particules (nombre) (#/kWh):
11.0	3.31E+11
Valeurs, valeur corrigée du coefficient d'absorption (m ⁻¹):	
0.53	
Le de hachage cryptographique du dossier d'enregistrements du constructeur établi conformément au	
dèle indiqué dans la partie I de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400:	
xsu04Wq7xx9IQszD7Rwfp59TQhRt6nJjauCkmY14=	
Le de hachage cryptographique du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué	
s la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400:	
VX2JTSa2Z+BUrFOzpTohULxUJkByuHkI93W7gl=	
Emissions de CO2 spécifiques telles qu'indiquées au point 2.3 du dossier d'information du client établi	
formément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 (gCO2/tkm): 261.5	
Le de charge utile moyenne telle qu'indiquée au point 2.4 du dossier d'information du client établi	
formément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400 (t): 2.358	
Emissionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le	
Transport de matières dangereuses:	Non
Marques:	---
Indication du couple:	TR25D
Leur maximale admissible: (mm)	(2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)